

Bien-être animal



Avis de changements Mars 2023

Cet Avis de changements sert d'avis officiel aux producteurs, les informant des changements qui seront mis en œuvre dans les exigences du volet Bien-être animal de proAction^{MD}. Les changements énumérés seront intégrés à la prochaine version du Cahier de travail et du Manuel de référence de proAction à l'été 2023.

Changements au volet Bien-être animal

Exigence : Exigences relatives à l'amélioration continue pour les évaluations des bovins.

Référence : Cahier de travail et Manuel de référence de proAction (chapitre 4 et annexe II).

Entrée en vigueur : Mars 2023

Description des changements :

Les Producteurs laitiers du Canada (PLC), par l'entremise du Comité technique sur le bien-être animal et en consultation avec les membres provinciaux, ont examiné les données agrégées issues des évaluations des bovins et ont réévalué les attentes quant aux mesures correctives et à l'amélioration continue pour l'exigence relative à l'évaluation des bovins (BA14).

Cet exercice a mené aux changements suivants :

- La zone rouge foncé et ses exigences d'amélioration continue seront maintenues (c.-à-d. non combinée avec la zone rouge); et
- Aucune exigence additionnelle relative à l'amélioration continue ne sera ajoutée pour les résultats dans la zone rouge en 2023.

Par conséquent, les exigences relatives à l'amélioration continue pour les évaluations des bovins seront les suivantes :

- Les fermes dont des résultats s'inscrivent **dans la zone rouge foncé ou dans la zone rouge doivent encore documenter et mettre en œuvre un plan de mesures correctives** en collaboration avec leur médecin vétérinaire, un conseiller en alimentation ou un autre spécialiste laitier.

- Si une ferme obtient un ou plusieurs résultats dans la zone **rouge foncé**, elle devra avoir sa prochaine évaluation des bovins dans les **12 mois** précédant la date anniversaire de sa validation, et non pas dans les habituels 24 mois, et le **nombre d'animaux évalués sera plus élevé**.
- Si une ferme obtient un ou plusieurs résultats dans la **zone rouge**, elle devra avoir sa prochaine évaluation des bovins dans les **24 mois** précédant la date anniversaire de sa validation et le **nombre standard d'animaux** sera évalué.

Consultez le tableau 1 pour un résumé des résultats, prochaines étapes et exigences relatives aux évaluations des bovins.

Justification : À l'heure actuelle, seuls des résultats préliminaires sont disponibles sur la troisième ronde d'évaluations des bovins. Bien que les résultats montrent une amélioration constante, les PLC ont décidé de ne pas ajouter d'exigences relatives à l'amélioration continue jusqu'à ce que les changements par rapport à mars 2021 puissent être pleinement évalués. De plus, cela donnera le temps d'évaluer les exigences nouvelles ou révisées qui pourraient avoir un impact sur les évaluations des bovins dans la nouvelle version du *Code de pratiques pour le soin et la manipulation des bovins laitiers*, dont la publication est prévue bientôt.

Le Comité technique sur le bien-être animal a entamé un examen global des exigences relatives à l'évaluation des bovins en janvier 2023 et il évalue si des changements devraient être apportés à ces exigences en 2025 ou ultérieurement.

Bien-être animal



Changements au volet sur le bien-être animal – annexe

	Résultats dans la zone verte et prochaines étapes	Résultats dans la zone jaune et prochaines étapes	Résultats dans la zone rouge et prochaines étapes	Résultats dans la zone rouge foncé et prochaines étapes
Zones	Tous les résultats dans la zone verte	Un ou plusieurs résultats dans la zone jaune, et le reste dans la zone verte	Un ou plusieurs résultats dans la zone rouge	Un ou plusieurs résultats dans la zone rouge foncé
Dates d'échéance de la prochaine évaluation des bovins	Dans 24 mois avec une taille d'échantillon standard	Dans 24 mois avec une taille d'échantillon standard	Dans 24 mois avec une taille d'échantillon standard	Dans 12 mois avec une taille d'échantillon plus grande
Plan de mesures correctives	S. O.	Recommandé pour tout résultat dans la zone jaune	Requis	Requis
Échéanciers pour l'amélioration continue	S. O.	Recommandé pour viser une amélioration vers la zone verte	L'objectif pour tous les producteurs est de faire des ajustements à la ferme afin d'améliorer leurs résultats, préférablement afin que toutes les mesures soient dans la zone verte.	L'objectif pour tous les producteurs est de faire des ajustements à la ferme afin d'améliorer leurs résultats, préférablement afin que toutes les mesures soient dans la zone verte. Après trois résultats consécutifs dans la zone rouge foncé pour la même mesure, une non-conformité majeure sera attribuée dans le rapport de validation et ne sera fermée que lorsque la ferme aura obtenu un résultat d'évaluation des bovins dans la zone rouge, jaune ou verte; ainsi, la validation ne sera pas approuvée, et la ferme n'obtiendra/ne maintiendra pas son accréditation.